

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 4342

présenté par

M. Bordat, M. Abad, M. Haury, M. Mazars, Mme Vidal, Mme Delpech et M. Frei

-----

**ARTICLE 2**

À la troisième phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« enjeux »

insérer les mots :

« économiques, de la gestion de l'entreprise agricole, d'agronomie, des techniques d'élevage, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

A de multiples reprises, pour aborder la souveraineté, mais aussi la promotion et la formations aux métiers de l'agriculture, pour traiter de transmission et installation, le texte fait référence à la prise en compte des transitions agroécologiques et climatiques. L'entreprise agricole ne peut être vue qu'au regard de ces deux dimensions. L'économie, la gestion, les marchés, les techniques de production doivent être considérées comme essentielles et, de ce fait, mentionnées comme des préalables à la réussite des projets.

Amendement travaillé avec la FNSEA.